Edit : la taule, une solution défendable ?

Autor(en): **Dussault, Andrée-Marie**

Objekttyp: Article

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles

Band (Jahr): [91] (2003)

Heft 1469

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-282481

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch





Andrée-Marie Dussault

Sommaire

4 Brèves

5 Actualité

L'impact d'Internet sur la traite des êtres humains La *girl culture*: la nouvelle régression

8 Débat

Prendre ou ne pas prendre la pilule?

9 Actrice sociale Christiane Langenberger

Tour de caravane au Maroc La participation des femmes au FSE:

12 Les pages de l'Inédite

du bon et du moins bon

14 Dossier

Emprisonnées: pourquoi?

20 Anecdotes sexistes

21 Lettres à l'émiliE

22 Société

Criminalisation des activités militantes, soyons solidaires! Colloque sur l'image de la sportive au Musée Olympique

Prochain délai de rédaction: 15 janvier

La taule, une solution défendable ?

Qu'est-ce qui explique que les femmes représentent moins de 6% des personnes emprisonnées en Suisse? Est-ce une socialisation qui les incite à retourner leur agressivité contre elles-mêmes, à développer des qualités plutôt altruistes, à davantage se conformer aux règles et à respecter l'autorité? Est-ce parce qu'elles sont plus peureuses, moins «futées»; plus enfermées à la maison, donc moins disponibles pour la criminalité et moins intégrées aux réseaux criminels? Ou est-ce que les statistiques seraient biaisées; les femmes se faisant moins choper (!) que les hommes ou tirant profit de la galanterie chevaleresque des acteurs du contrôle social - majoritairement masculins plus indulgents et cléments à l'égard de ces petites dames?

Quoi qu'il en soit, ces dernières années, la criminalité féminine a augmenté davantage que celle des hommes. Pourquoi? Parce que la criminalité masculine a atteint un seuil difficile à surpasser affirmeront certain-e-s. D'autres prétendront que ce n'est pas tant la criminalité qui a augmenté que la complaisance paternaliste vis-à-vis des femmes qui s'est atténuée avec la prise en compte du fait qu'elles aussi ont une âme et peuvent assumer la responsabilité de leurs actes. D'autres encore avanceront la précarité, la monoparentalité féminine de plus en plus répandue et les pressions contradictoires d'une société patriarcale et capitaliste pour expliquer le phénomène. Enfin, il y en aura toujours pour dire que c'est la faute au féminisme (!).

Au-delà des causes et des formes de la criminalité féminine et de sa hausse, on peut aussi se demander pourquoi on emprisonne les criminelles. Officiellement, pour «préserver la pérennité de l'harmonie sociale». Concrètement, pour les cas les plus désespérés, la prison est peut-être l'ultime occasion de trouver des repères et de faire le point sur une situation complexe. Mais à la lumière des infractions commises par les femmes essentiellement de nature économique ou liées au besoin de drogue - la prison est-elle la meilleure solution sociale qu'on puisse imaginer pour remédier à cette forme de criminalité?

Est-ce que la privation de liberté, d'identité, d'intimité et d'autonomie constituent une réponse adaptée à la criminalité? Non, dans la mesure où le passage pénal marque, stigmatise plus qu'il ne guérit. Non seulement les détenu-e-s, mais leurs enfants aussi, forcément perturbés par l'absence pénitentiaire d'un parent. Les stigmates carcérales sont d'autant plus nuisibles qu'en milieu carcéral, les jeunes et les personnes les plus vulnérables socialement sont largement majoritaires. En fait, de toutes les peines que l'on puisse légalement infliger à l'auteur-e d'un crime, l'emprisonnement est probablement la plus sévère. Mais pour lutter contre les conséquences de la précarité, des carences affectives et éducatives, de l'exclusion et de la toxicomanie qui, le plus souvent, sont les voies menant à la criminalité, elle est certainement la moins stratégique. •